

**Extrait N° 3 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 12 JANVIER 2007

L'an deux mil sept, le douze janvier, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 4 janvier 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean Marc - M. GRONDIN Jules - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mickaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex - Mme GRONDIN Céline - M. RIVIERE Lucien - Mme CADERBY Armande - M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte - M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. DENNEMONT Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

**AFFAIRE N° 3 / Adoption du Budget Primitif 2007
- Compte principal**

Le projet de budget du compte principal pour l'exercice 2007 se présente comme suit :

	Dépenses : 16 714 103	Recettes : 16 714 103
Fonctionnement	8 695 746	8 695 746
Investissement	8 018 357	8 018 357

La répartition par chapitre est la suivante :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 013 – Atténuations de charges	346 744
Chap. 70 – Produits des services et du domaine	162 006
Chap. 73 – Impôts et taxes	5 893 576
Chap. 74 – Dotations et participations	2 231 356
Chap. 75 – Autres produits de gestion courante	16 387
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	45 677

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	1 872 913
Chap. 012 – Charges de personnel	4 971 506
Chap. 014 – Reversement impôts sur spectacles	167
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante	890 717
Chap. 66 – Charges financières	162 115
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	90 446
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	366 896
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	340 986

Pour la section d'investissement :

En recettes :

Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	366 896
Chap. 10 – Dotations et fonds divers (FCTVA, TLE, autres fonds)	796 243
Chap. 13 – Subvention d'investissement	1 538 734
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	4 849 974
Chap. 27 – Autres immobilisations financières	59 624
Chap. 024 – Produits des cessions	43 900
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transferts	340 986
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	22 000

En dépenses :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts	312 675
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	378 000
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	339 300
Chap. 23 – Immobilisations en cours	6 920 705
Chap. 040 – Opérations de transferts entre sections	45 677
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	22 000

.../...

Le conseil municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote par chapitre ou article
- voter le budget
- voter les subventions aux associations.

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explication du Maire, délibère et, à l'unanimité :

=> décide de voter le budget au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé 65748) que pour la section d'investissement

=> adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement

Le chapitre 65 est toutefois modifié dans sa répartition par article et par fonction. Les montant totaux à inscrire aux articles concernés sont les suivants :

En section de fonctionnement

- En dépenses :

Art. 6558 – Autres contributions obligatoires – F 85	153 000
Art. 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations – F 4144	389 782

=> sur l'article 65748, le conseil municipal décide d'attribuer les montants suivants par association :

Comité des fêtes	9 000
------------------	-------

C.O.S. (Mme MARCHAND Gladys, concernée, quitte la salle)	4 000
---	-------

Association Les Camarons G.I.H.P.	4 000 500
--------------------------------------	--------------

Club Les Amis (Mme SERMANDE Philomène, concernée, quitte la salle au moment du vote)	3 000
---	-------

G.D.O.N.	450
Association sportive du Collège	500
Association sportive du Lycée	500
A.S.C.A.	13 000

.../...

Jeunesse Sportive et Culturelle du Tévelave	2 500
Club Bouliste des Avirons	700
A.S.P.T.	500
Amicale Fitness Avirons (Mme CADAS Isabelle, concernée, quitte la salle au moment du vote)	700
F.C.A. (M. BENARD Alex et Mme ZETTOR Jacqueline concernés, quittent la salle au moment du vote)	175 000
U.S.D.T. (M. LESQUELIN J. Hugues et M. ESCHYLES Gilles, concernés, quittent la salle au moment du vote)	16 000
Club de Taekwendo	3 000
Tennis Club Avirons	3 000
Avirons Foot Vétérans	1 220
Hockey Club (Mlle CADAS Virginie, concernée, quitte la salle au moment du vote)	762
Association Tri Arts	500
Avirons Jeunes	50 000
Avirons Athlétisme	2 500
Association de spectacles S.S.A.	40 000
Association Evolution	1 000
Avirons Insertion	20 000
Association Fond Maurice	7 000
Association LACS	3 000
Association Sports Jeunesse : Le montant de la subvention est ramené, à l'unanimité, à un montant de : L'annexe correspondante du document budgétaire est rectifiée en conséquence.	5 000
Association Gym Avirons	400
Association Les Gants d'Or	500
A.D.T.	10 000
Et Vie Danse	1 000
C.A.E.P. (Classes à PAC)	6 500
Association Initiatives Familles (M. DENNEMONT J. Daniel, concerné, quitte la salle au moment du vote)	4 000

Le Budget **Primitif 2007 –Compte principal-** est par conséquent arrêté en balance générale comme suit :

	Dépenses : 16 714 103	Recettes : 16 714 103
Fonctionnement	8 695 746	8 695 746
Investissement	8 018 357	8 018 357

Et les membres ont signé,

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Aviron